28. 7bre 1791

Coll
FRC
7164

PROCLAMATION DU ROI,

Du 28 Septembre 1791.

LOUIS, par la grâce de Dieu & par la Loi constitutionnelle de l'Etat, ROI DES FRANÇAIS : A tous les Citoyens ; SALUT.

J'AI accepté la Constitution, j'emploirai tous mes efforts à la maintenir & à la faire exécuter.

Le terme de la révolution est arrivé, il est temps que le rétablissement de l'ordre vienne donner à la Constitution l'appui qui lui est maintenant le plus nécessaire ; il est temps de fixer l'opinion de l'Europe sur la destinée de la France, & de montrer que les Français sont dignes d'être libres.

Mais ma vigilance & mes soins doivent encore être secondés par le concours de tous les amis de la patrie & de la liberté ; c'est par la soumission aux loix ; c'est en abjurant l'esprit de parti & toutes les passions qui l'accompagnent ; c'est par une heureuse réunion de sentimens, de vœux & d'efforts, que la Constitution s'affermira, & que la Nation pourra jouir de tous les avantages qu'elle lui garantit.

Que toute idée d'intolérance soit donc écartée pour jamais ; que le désir irréfléchi de l'indépendance ne soit plus confondu avec l'amour de la liberté ; que ces qualifications injurieuses avec lesquelles on cherche à agiter le peuple soient irrévocablement ban-

nies ; que les opinions religieuſes ne ſoient plus une ſource de perſécutions & de haines ; que chacun, en obſervant les loix, puiſſe à ſon gré pratiquer le culte auquel il eſt attaché ; & que de part & d'autre on n'outrage plus ceux qui en ſuivant des opinions différentes croyent obéir à leur conſcience.

Mais il ne ſuffit pas d'éviter les excès dans leſquels l'eſprit d'exagération pourroit vous entraîner, il faut encore remplir les obligations que l'intérêt public vous impoſe : une des premieres, une des plus eſſentielles, eſt le payement des contributions établies par vos Repréſentans C'eſt pour le maintien des engagemens que l'honneur national a rendus ſacrés, pour la tranquillité intérieure de l'État, pour ſa ſûreté au dehors ; c'eſt pour la ſtabilité même de la Conſtitution, que je vous rappelle ce devoir indiſpenſable.

Citoyens armés pour le maintien de la Loi ; Gardes nationales, n'oubliez jamais que c'eſt pour *protéger la ſûreté des perſonnes & des propriétés, la perception des contributions publiques, la circulation des grains & des ſubſiſtances*, que les armes que vous portez ont été remiſes en vos mains ; c'eſt à vous de ſentir, que la juſtice & l'utilité réciproque demandent qu'entre les habitans d'un même Empire l'abondance vienne au ſecours des beſoins ; & que c'eſt à la force publique à favoriſer l'action du commerce, comme le moyen qui remédie à l'intempérie des ſaiſons, qui répare l'inégalité des récoltes, qui lie enſemble toutes les parties du royaume, & qui leur rend communes les productions variées de leur ſol & de leur induſtrie.

Et vous que le peuple a choiſis pour veiller à ſes intérêts ; vous auſſi à qui il a conféré le pouvoir redoutable de prononcer ſur les biens, l'honneur & la

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

vie des citoyens : vous encore qu'il a institués pour concilier leurs différends, membres des divers corps administratifs, juges des tribunaux, juges de paix, je vous recommande de vous pénétrer de l'importance & de la dignité de vos fonctions : remplissez-les avec zèle, avec courage, avec impartialité ; travaillez avec moi à ramener la paix & le règne des loix ; & en assurant ainsi le bonheur de la Nation, préparez le retour de ceux dont l'éloignement n'a eu pour motif que la crainte des désordres & des violences.

Et vous tous qui, par divers motifs, avez quitté votre Patrie, votre Roi vous rappelle parmi vos concitoyens ; il vous invite à céder au vœu public & à l'intérêt national. Revenez avec confiance sous la garantie de la Loi, & ce retour honorable au moment où la Constitution vient d'être définitivement arrêtée, rendra plus facile & plus prompt le rétablissement de l'ordre & de la tranquillité.

Et vous Peuple Français, Nation célèbre depuis tant de siècles, montrez-vous magnanime & généreuse au moment où votre liberté est affermie ; reprenez votre heureux caractere ; que votre modération & votre sagesse fasse renaître chez vous la sécurité que les orages de la révolution en avoient bannie ; & que votre Roi jouisse désormais, sans inquiétude & sans trouble, de ces témoignages d'amour & de fidélité qui peuvent seuls assurer son bonheur.

Fait à Paris, le vingt-huit septembre mil sept cent quatre-vingt-onze. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, De Lessart.

DISCOURS

Prononcé par LE ROI, *dans l'Assemblée Nationale, le* 30 *Septembre* 1791.

MESSIEURS, après l'achèvement de la Constitution, vous avez fixé ce jour pour le terme de vos travaux. Il eût peut-être été à desirer que cette session se prolongeât encore quelque temps, pour que vous pussiez vous-mêmes essayer, pour ainsi dire, votre ouvrage, & ajouter à vos travaux ceux qui déjà préparez, n'avoient plus besoin que d'être perfectionnés par les lumières de l'Assemblée, ou ceux dont la nécessité se seroit fait sentir à des Législateurs éclairés par l'expérience de près de trois années. Mais vous avez sûrement pensé qu'il importoit de mettre le plus petit intervalle possible entre l'achevement de la Constitution & la fin des travaux du Corps constituant, afin de marquer avec plus de précision par le rapprochement, la différence qui existe entre les fonctions d'une assemblée constituante & les devoirs des législatures.

Après avoir accepté la Constitution que vous avez donnée au royaume, j'emploirai tout ce que j'ai reçu par elle de forces & de moyens pour assurer aux lois le respect & l'obéissance qui leur sont dûs.

J'ai notifié aux Puissances étrangeres mon acceptation de cette Constitution, & je m'occupe & m'occuperai constamment de toutes les mesures qui peuvent garantir au dehors la sûreté & la tranquil-

lité du royaume. Je ne mettrai pas moins de vigilance & de fermeté à faire exécuter la Constitution au dedans, & à empêcher qu'elle soit altérée.

Pour vous, Messieurs, qui dans une longue & pénible carrière avez montré un zele infatigable dans vos travaux, il vous reste encore un devoir à remplir lorsque vous serez dispersés sur la surface de cet empire : c'est d'éclairer vos concitoyens sur le véritable esprit des lois que vous avez formées pour eux, d'y rappeler ceux qui les méconnoissent, d'épurer, de réunir toutes les opinions par l'exemple que vous donnerez de l'amour de l'ordre & de la soumission aux lois.

En retournant dans vos foyers, Messieurs, vous serez les interprêtes de mes sentimens auprès de vos concitoyens. Dites-leur bien à tous que leur Roi sera toujours leur premier & leur plus fidèle ami; qu'il a besoin d'être aimé d'être; qu'il ne peut être heureux qu'avec eux & par eux; & que l'espoir de contribuer à leur bonheur soutiendra mon courage, comme la satisfaction d'y avoir réussi sera ma plus douce récompense.

Réponce de M. Thouret, dernier Président de l'Assemblée nationale constituante de France.

SIRE.

L'Assemblée Nationale, parvenue au terme de sa carrière vous possède dans son sein à la fin de ses travaux.

Convaincue que le gouvernement qui convient le mieux à la France eſt celui qui confie des prérogativet reſpectables à un ſeul homme pour le bonheur de la Nation ; elle a fait une conſtitution qui établit la Royauté, & la liberté nationale. Tous les moyens qui peuvent aſſurer le ſuccès de cette Conſtitution ſe réuniſſent en ce moment où votre Majeſté réitère la promeſſe d'employer toute l'autorité dont elle jouit, pour la faire exécuter au dedans, & reſpecter au dehors. Bientôt rendus dans nos foyers, nous allons y donner l'exemple de l'obéiſſance aux loix & du reſpect pour toutes les autorités conſtituées. Nos ſucceſſeurs chargés du dépôt ſacré que nous leur confions, ne méconnoîtront ſûrement par l'objet de leur miſſion, ni les limites conſtitutionnelles de leurs pouvoirs, ni les moyens de faire reſpecter la Conſtitution.

Votre Majeſté, Sire, a terminé la révolution, en acceptant la Conſtitution ; vous avez porté le découragement dans le cœur de ſes ennemis, & rétabli la confiance dans celui de ſes intrépides défenſeurs.

Votre Majeſté a joui du ſpectacle ſi touchant pour un ame grande & ſenſible de l'allégreſſe générale du témoignage non équivoque de la reconnoiſſance, ſentimens néceſſaires à la félicité des hommes libres. l'Aſſemblée Nationale a pris & prendra toutes les méſures néceſſaires pour aſſurer le bonheur commun par le maintien de la Conſtitution.

On a donné à ce diſcours les applaudiſſemens les plus vifs, & l'on a répété le cris de *Vive le Roi.*